

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 08
Représentés 00
Votants 08
Exprimés 08
Pour 08
Contre 00

Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 13/01/2026
Date d'affichage : 13/01/2026

DELIBERATION N° 2026/02

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, Mrs Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE, Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU et Mme Danielle GAUCHON

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : participation voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du lycée des Métiers - Arts et Techniques - le Mas Jambot dans lequel il informe la mairie qu'il organise chaque année un voyage citoyen en faveur des élèves élus (délégués de classe...). Pour cette année, le lycée a prévu d'aller à Genève afin de visiter le siège européen des Nations Unies (ONU). Un élève de Blanzac doit y participer. Le Maire rappelle le montant qui était attribué pour les aides aux voyages soit 50 euros.

Après avoir examiné cette demande et après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 50 euros au lycée et précise que le versement de celle-ci n'interviendra qu'à l'issue de ce voyage sur présentation d'un justificatif attestant la participation de cet élève à ce séjour.

Fait à Blanzac, le 22 janvier 2026

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC

Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

26 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 087-218701704-20260126-202602-DE

5 LO